Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

———

Séance Publique du 25 juin 2026

———

Objet de la délibération
REPARTITION DES SUBVENTIONS OMS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2026.06.004**

Rapporteur : Delphine GARDYE

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de son engagement en faveur du sport local, la Ville d'Hennebont renouvelle son soutien financier aux associations sportives adhérentes à l'Office Municipal des Sports (OMS).
Pour l'année 2026, l'enveloppe municipale allouée à ce dispositif a été augmentée à 50 000 €, contre 47 000 € en 2025.

Cette évolution s'inscrit dans une décision politique prise en 2023, lors de la refonte de la grille tarifaire, visant à renforcer progressivement le soutien au monde sportif local.

L'augmentation de l'enveloppe globale a été mise en œuvre se fait ainsi de manière échelonnée : 43 500 € en 2024, 47 000 € en 2025, puis 50 000 € en 2026.

Le bureau de l'OMS a validé le maintien des critères de répartition utilisés les années précédentes. Ceux-ci reposent notamment sur les effectifs communiqués pour la saison 2025/2026, conformément aux modalités définies par l'OMS.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606004-DE

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission « Culture – Sport – Vie Associative » en date du 11 juin 2026,
Vu tableau de répartition de l'OMS en date du 28 mai 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **VALIDE** ces propositions de subventions,
- ➔ **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 65748

Délibération adoptée à la majorité de 27 voix pour, et 6 n'ayant pas pris part au vote (Xavier POUREAU**,** Guénaëlle LE HIN**,** Stéphanie BROUTEELE**,** Delphine GARDYE**,** Serge TANGUY**,** Nadia SOUFFOY)**,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE DE LA COMMUNE ET PRESIDENT DU CCAS

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr